

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ EGR CLEANER

Code du produit : 887071

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Nettoyant.

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global

Operations

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec

le CSR local

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

SDS@valvolineglobal.com

Société :

Téléphone :

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1 251 51 51(international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Aérosols, Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Irritation cutanée, Catégorie 2 Irritation oculaire, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Système respiratoire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

H336: Peut provoguer somnolence ou vertiges.

Système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la H373 suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

En cas de consultation d'un médecin, garder à Conseils de prudence

disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane METHYL ETHYL KETONE ISOPROPANOL XYLENE

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

NoCE		(% w/w)
	NoIndex Numéro	



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

	diama miatra manut			
11.1	d'enregistrement	FI 1: 0 1100F	22 25	
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane	64742-49-0 265-151-9 649-328-00-1 01-2119475514-35- xxxx	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 20 - < 25	
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43- xxxx	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 20 - < 25	
ISOPROPANOL	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25- xxxx	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 20 - < 25	
XYLENE	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32- xxxx	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Système nerveux central, Foie, Reins) Asp. Tox. 1; H304 ————————————————————————————————————	>= 20 - < 25	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
BUTANE NORMAL	106-97-8 203-448-7 649-196-00-5 01-2119474691-32- xxxx	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 5 - < 10	



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

PROPANE	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21- xxxx	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 5 - < 10
ISOBUTANE	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0 01-2119485395-27- xxxx	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

Risques Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des veux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

particuliers des pompiers lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viaueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'

extraction.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de

l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues.

des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
Composants	NOCAS		Parametres de controle	base
		(Type		
		d'exposition)		01101010
METHYL ETHYL	78-93-3	VME	200 ppm	CH SUVA
KETONE			590 mg/m3	
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau.			
				ie non
				ers de la peau. Il
	en résulte un	accroissement notal	ole de la charge toxique inter	ne de l'individu
	exposé., Natio	onal Institute for Occ	upational Safety and Health,	Occupational
	Safety and He	ealth Administration,	Institut National de Rechercl	ne et de
	Sécurité pour	la prévention des ac	cidents du travail et des mal	adies
			respectée, il n'y a pas à crair	
	du foetus.	•		
		VLE	200 ppm	CH SUVA
			590 mg/m3	
	Information su	ipplémentaire: Poss	ibilité d'intoxication par résor	ption
			es pénètrent dans l'organism	
			res, mais également au trave	
			ole de la charge toxique inter	
			upational Safety and Health,	
			Institut National de Rechercl	
			cidents du travail et des mal	
			respectée, il n'y a pas à crair	
	du foetus.	ics, or a vivic a cic	respectee, if my a pas a crail	idic de lesions
	du locius.	TWA	200 ppm	2000/39/EC
		IVVA	600 mg/m3	2000/39/EC
	lafa waa ati a a a			
	Information st	upplémentaire: Indica		0000/00/50
		STEL	300 ppm	2000/39/EC
			900 mg/m3	
		upplémentaire: Indica		•
ISOPROPANOL	67-63-0	VME	200 ppm	CH SUVA
			500 mg/m3	
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			Safety and
	<u>'</u>	VLE	400 ppm	CH SUVA
			1.000 mg/m3	
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and			Safety and
	mormation supplementance. National institute for Goodpational Galety and			



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

	Logith Instit	ut National de Boch	orcho at da Sácuritá naur la n	rávantian das		
			erche et de Sécurité pour la p lies professionnelles, Si la VM			
			de lésions du foetus.	iL a cic		
XYLENE	1330-20-7	VME	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA		
	Information s	supplémentaire: Pos	sibilité d'intoxication par résor	ption		
			ces pénètrent dans l'organism			
			oires, mais également au trave			
			able de la charge toxique inter			
			cupational Safety and Health			
		National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du				
	travail et des	maladies profession	•	T		
		VLE	100 ppm	CH SUVA		
		1/ / 5	440 mg/m3			
			sibilité d'intoxication par résor			
			ces pénètrent dans l'organism			
			pires, mais également au trave			
			able de la charge toxique intel cupational Safety and Health			
	National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles					
	travan ot doc	TWA	50 ppm	2000/39/EC		
		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	221 mg/m3	2000/00/20		
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à					
	travers la peau, Indicatif					
		STEL	100 ppm	2000/39/EC		
			442 mg/m3			
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à					
	travers la peau, Indicatif					
BUTANE	106-97-8	VME	800 ppm	CH SUVA		
NORMAL			1.900 mg/m3			
		VLE	3.200 ppm	CH SUVA		
			7.600 mg/m3			
PROPANE	74-98-6	VME	1.000 ppm	CH SUVA		
		1/ 1/ 1	1.800 mg/m3			
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health					
		VLE	4.000 ppm	CH SUVA		
			7.200 mg/m3			
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health					
ISOBUTANE	75-28-5	VME	800 ppm	CH SUVA		
IOODOTAINE	7.0 20 0	* ****	1.900 mg/m3	3113377		
		VLE	3.200 ppm	CH SUVA		
			7.600 mg/m3			



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	2-butanone: 2 mg/l (Urine)	Avant la reprise du travail ou 16h après la fin de la période de travail, fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		2-Butanone: 27.7 µmol/l (Urine)	Avant la reprise du travail ou 16h après la fin de la période de travail, fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
ISOPROPANOL	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
XYLENE	1330-20-7	Acides méthylhippuriques: 2 g/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	СН ВАТ

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence Protection respiratoire

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 143

Filtre de type Type protégeant des particules (P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique aérosol Couleur incolore Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Non applicable

Inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

11,5 % (v)

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

0,6 % (v)

Point d'éclair Non applicable

Température d'inflammation 500 °C

Température de

Donnée non disponible

décomposition

Donnée non disponible

Viscosité

рΗ

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres : Donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : 105 hPa (20 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,73 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides

Aldéhydes



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

alcalis Amines Cuivre

Alliage de cuivre Oxyde d'éthylène halogènes isocyanates

isocyanates alcalis forts Oxydants forts

Ne pas utiliser d'équipement en aluminium à des

températures au dessus de 49 °C.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.840 mg/kg

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25,2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat): > 2.800 - 3.100 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

produits d'une composition similaire.

METHYL ETHYL KETONE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.300 - 3.500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 5 g/kg

ISOPROPANOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,84 g/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 16000 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg

XYLENE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.523 - 8.600 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 29 mg/l, 6700 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 1.700 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.700 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

BUTANE NORMAL:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 50000 ppm

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: gaz

PROPANE:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.237 mg/l

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: gaz

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

ISOBUTANE:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris, mâle): 520400 ppm

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: gaz

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Résultat : Irritant pour la peau.

METHYL ETHYL KETONE:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

ISOPROPANOL:

Résultat : Légère irritation passagère

XYLENE:

Evaluation : Irritant pour la peau. Résultat : Irritant pour la peau.

ISOBUTANE:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Résultat : Légère irritation passagère



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

METHYL ETHYL KETONE:

Résultat Irritant pour les yeux.

ISOPROPANOL:

Résultat Irritant pour les yeux.

XYLENE:

Résultat Irritant pour les yeux.

ISOBUTANE:

Evaluation Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%

(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

BUTANE NORMAL:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

PROPANE:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

produits d'une composition similaire.

ISOBUTANE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo

Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du

vinaigre")

Résultat: négatif

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Rat

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%

(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Produit:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges., Peut irriter les voies

respiratoires.

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

METHYL ETHYL KETONE:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

ISOPROPANOL:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

XYLENE:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

METHYL ETHYL KETONE:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

XYLENE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement déléqué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME

peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

METHYL ETHYL KETONE:

Remarques : Système nerveux central

ISOPROPANOL:

Remarques Système nerveux central

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 11,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

EL50 (Daphnia hyalina (Daphnie)): 3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 10 -

30 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0,17 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique

pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2;

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long

METHYL ETHYL KETONE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 3.130 -

3.320 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4.025 - 6.440 mg/l



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

les autres invertébrés

aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Remarques: Intoxication

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

ISOPROPANOL:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 5.770 -

7.450 ma/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

XYLENE:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 - < 1.000

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

BUTANE NORMAL:

Toxicité pour les poissons Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

QSAR

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): Prévu > 10 - <

100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Remarques: QSAR

Toxicité pour les : CE50 (Algues vertes): Prévu 7,7 mg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 96 h Remarques: QSAR

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique

pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

PROPANE:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

ISOBUTANE:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Biodégradation: 98 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

XYLENE:

Elimination physico-chimique : Remarques: Le produit s'évapore facilement.

BUTANE NORMAL:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

METHYL ETHYL KETONE:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 0,29

ISOPROPANOL:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 0,05

XYLENE:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 3,16

BUTANE NORMAL:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2,89

PROPANE:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,36

ISOBUTANE:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2,76

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS
RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS

IATA : Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2
ADR : 2
RID : 2
IMDG : 2.1
IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1 Code de restriction en : (D)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Numéro d'identification du : 23

danger

Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1 EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de : 203

conditionnement (avion

cargo

Instruction d'emballage (LQ) : Y203



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

IATA_P (Passager)

Instructions de : 203

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : non

l'environnement

ADR

Dangereux pour : non

l'environnement

RID

Dangereux pour : non

l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 50.000 kg

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

relatif aux détergents CE

648/2004

Conformément au règlement : 30 % et plus: Hydrocarbures aliphatiques

15 % ou plus mais moins de 30 %: Hydrocarbures

aromatiques

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

ENCS N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC N'est pas en conformité avec l'inventaire



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H336 : Peut provoguer somnolence ou vertiges.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox.

Eye Irrit.

Flam. Gas

Flam. Liq.

Press. Gas

Skin Irrit.

Danger par aspiration

Irritation oculaire

Gaz inflammables

Liquides inflammables

Gaz sous pression

Irritation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à

l'établissement d'une première liste de valeurs limites



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

d'exposition professionnelle de caractère indicatif

CH BAT : Switzerland. Liste des VBT

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique: PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI -Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 5.0 Date de révision: 18.07.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Informations internes: 000000274851

Classification du mélange	:	Procédure de classification:
Aerosol 1	H222, H229	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
STOT SE 3	H336	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
STOT RE 2	H373	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Chronic 3	H412	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR